

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D006/2018

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux des services techniques du pôle de Brionne de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, rue des Martyrs – 27800 Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 février 2018

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VANDERHOEVEN, Mme VATINEL  Étaient absents : Mme BINET, Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, M. DELAMARE
En exercice : 21	
Présents : 13	
Votants : 14	

Pouvoirs : Mme BINET a donné pouvoir à Mme VATINEL

Secrétaire de séance : M. ANTHIERENS

**Objet : Résidence autonomie Serge DESSON : fixation du tarif des repas au 1<sup>er</sup> mars 2018**

Dans le cadre du marché de préparation et de livraison de repas en liaison froide pour la résidence autonomie Serge Desson, Monsieur le Président rappelle que la société « Convivio eva », société titulaire du marché, procède à une révision de ses tarifs une fois par an.

Par ailleurs, le tarif fixé pour cette prestation intègre les produits d'entretien et d'hygiène inhérents, aussi Monsieur le Président propose d'appliquer la revalorisation suivante :

Année	Participation aux produits d'entretien et d'hygiène	Participation aux repas	Tarif TTC
2017	0.05 €	4.12 €	4.17 €
<b>2018</b>	<b>0.06 €</b>	<b>4.14 €</b>	<b>4,20 €</b>

⇒ Soit une augmentation de 0.72 %

**Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

☞ Approuve et autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette tarification à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20180228-18D006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2018

